

# SÉANCE DU QUATORZE FEVRIER 2011

~~~~~

Date de convocation : 7 février 2011

L'an deux mille onze, le quatorze février à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Monsieur Lucien MAURY est nommé secrétaire de séance.

Madame Marie-Pierre Reynaud, absente, a donné pouvoir à Lucien Gollé.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **1/ Règlement du cimetière et tarifs.**

Le règlement initial comporte certains éléments à modifier, notamment les surfaces des concessions.

Après délibération les élus ont choisi de fixer les dimensions d'une concession à 1.20 m de largeur et 2.50 m de longueur, soit 3 m<sup>2</sup>, sachant que l'emplacement est de 1 m avec 0.10 m de chaque côté.

De ce fait l'article 19, relatif à la mise en place d'un intervalle serait à abroger.

Une concession double sera donc de 6m<sup>2</sup>.

Ces dimensions sont valables pour les deux cimetières pour une meilleure uniformisation des procédures administratives.

Propositions validées à l'unanimité par le conseil municipal.

D'autre part, les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2006.

Mr GOLLE, chargé du dossier « Cimetière » propose une base de 90 € du m<sup>2</sup> (80 € en 2006) et les tarifs suivants :

Concession simple de 15 ans : 270 €

Concession simple de 30 ans : 450 €

Concession double de 15 ans : 540 €

Concession double de 30 ans : 800 €

Les propositions de tarifs sont validées à l'unanimité par le conseil municipal, et les tarifs sont mis en application à compter du 15 février 2011.

Enfin, la réalisation du columbarium étant presque terminée, il est également nécessaire de fixer les tarifs.

Après délibération et vote à l'unanimité, les tarifs suivants sont fixés à compter du 15 février 2011 :

Case columbarium (pouvant contenir jusqu'à 4 urnes) :

Pour 15 ans : 250 €

Pour 30 ans : 350 €

## **2/ Utilisation VIAPPEL.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'un système d'alerte, par le Syndicat du Lez, permettant l'information massive des populations par diffusion de messages d'alerte par voie téléphonique, électronique ou par fax.

Le Syndicat propose aujourd'hui à la commune de mettre à disposition ce système, pour à son tour envoyer si nécessaire des messages d'alerte (avis de neige, tempête, ...) aux administrés. Ce système nommé VIAPPEL, sera facturé uniquement en cas d'utilisation (0.05€ pour un message sur téléphone fixe, 0.18 € sur un portable, et 0.15 € pour SMS ou Fax ou un pack de 10 courriers électroniques).

Vote à l'unanimité de la proposition. La commune signera une convention avec le SMBVL.

## **3/ Alimentation en eau quartier des Estangs- 2<sup>ème</sup> tranche- Subvention**

Les travaux relatifs à la première tranche ont été réalisés dans les temps, même si des travaux supplémentaires ont dû être commandés (canalisation d'eau potable sur rive droite de la Sauve en très mauvais état), d'un montant de 7247 € HT soit 8667.41 € TTC. Un avenant au marché initial doit être signé pour valider ces travaux. Accord à l'unanimité.

D'autre part, la deuxième tranche des travaux est en cours de préparation : il est nécessaire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, sachant que le montant de cette tranche est estimé à 244 000 € HT, soit 291 000 € TTC (comprenant l'installation du réseau, les branchements, l'antenne, le régulateur, le surpresseur, les honoraires et une marge pour les imprévus).

Accord à l'unanimité.

## **4/ Travaux de la station de relevage Chapelus**

Les travaux ont déjà été approuvés par délibération le 12 juillet 2010 pour un montant de 27 683 € HT, mais le projet initial a dû être revu pour des questions techniques, augmentant de ce fait le devis.

Le montant total prévisionnel de l'opération est de 33 053 €HT.

## **5/Subvention grêle.**

Denis Galland expose le problème : la proposition avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil, à savoir l'installation d'un second poste sur la commune de Venterol qui permettrait d'augmenter la prévention des dégâts : après concertation, il a été décidé d'accepter cette installation et d'engager la commune à un versement de subvention d'environ 1300 € sur 3 ans, en complément des subventions versées par le syndicat des vigneron de Venterol.

Proposition validée à l'unanimité.

## **6/ Camping- Tarifs eau et assainissement.**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant des propriétaires du Camping, sollicitant le report de l'application de la délibération de juillet 2010 relative aux tarifs des abonnements eau et assainissement du camping et des gîtes.

Après délibération, les élus votent à 9 voix pour le maintien de cette délibération et de son application à compter de juillet 2011, 3 contre et 1 abstention.

## **Dossiers en cours**

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement de différents dossiers.

### Projet d'aménagement du village

Dominique Jouve communique les dernières informations sur l'étude engagée avec l'Agence Cap Terre relative aux projets d'aménagement du village : les esquisses globales sont terminées, les élus ont demandé un chiffrage plus précis sur le projet d'aménagement du secteur mairie /école (aménagement cour d'école, terrain de sport et aire de jeu) à Cap Terre.

Sur le secteur Saint Jean, l'Agence Cap Terre propose la création d'environ une trentaine de logements d'habitat collectif, sociaux locatifs et individuels.

Un travail est encore à réaliser sur l'aménagement de la voirie afin de respecter une certaine homogénéité dans le village.

Un cabinet d'études sera chargé d'établir un dossier concernant la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement du village afin de permettre de solliciter les différentes instances pour le financement des travaux.

Les élus doivent également rencontrer prochainement certaines associations (APAVEN, parents d'élèves) pour échanger sur l'avancement du projet.

Une réunion publique d'information sera programmée prochainement.

### Autres dossiers en cours

Les travaux de l'église de Venterol devront commencer mi-mars et Dominique Jouve est chargé du suivi de chantier.

De même, Marie-Claude Fournet est chargée du suivi relatif aux travaux de l'église de Novézan, programmés à la même date.

Les élus ont été sollicités pour s'inscrire sur le tableau de permanence pour les élections cantonales du 20 et 27 mars prochains.

## **Questions diverses :**

Dominique Jouve informe le conseil qu'en 2012 une exonération de la taxe foncière non bâtie sera proposée. Il souhaite que soit étudiée cette possibilité après la validation du budget 2011.

Dominique Jouve fait part également aux élus des diverses actions menées par la Fédération des villes oléicoles afin de promouvoir au mieux l'olive et ses produits dérivés.

Dominique Jouve demande pourquoi les comptes-rendus du Conseil municipal n'apparaissent plus dans la Tribune : depuis que les éléments d'un compte rendu de conseil municipal transmis au représentant de la Tribune ont été modifiés sans l'approbation de la mairie, aucune transmission n'est effectuée.

Le correspondant n'étant pas présent aux séances du conseil municipal, il n'y a effectivement pas eu de parution d'article sur le journal.

Suite au gel de décembre, Le Maire va envoyer une demande de classement de la commune, au titre des calamités agricoles, auprès de la Direction Départementale du Territoire.

Après concertation, les élus ont donné l'autorisation à Jean-Yves Arnaud de laisser ses ânes paître autour de la ferme Marcellin.

La secrétaire de mairie suivra une formation avec Julien Roux afin d'effectuer des mises à jour régulières du site internet de la commune.

Une commission budget est fixée le lundi 7 mars 2011 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 55.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 mars 2011 à 18h30.